

DEPARTEMENT
VAR
CANTON
SAINTE MAXIME
COMMUNE
CAVALAIRE SUR MER

REPUBLIQUE FRANCAISE

Liberté - Egalité - Fraternité

N° 0106-2023-DE

DECISION PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : Attribution du marché n°2023 24 PA L1, marché de prestations d'élagage, abattage, carottage, grignotage des arbres de la Ville de Cavalaire-sur-Mer. Lot 1 Elagage.

Titulaire :

SERPE – Société d'Entretien et de Restauration du Patrimoine et de l'Environnement
ZA La Cigalière
130 Allée du Mistral
84250 LE THOR

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE CAVALAIRE SUR MER

- VU** Le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22 et L1414-2 ;
- VU** La délibération du Conseil Municipal n° 109/2023 en date du 19 septembre 2023 déléguant au Maire le pouvoir de prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres et de leurs éventuels avenants :
- dont le montant initial hors avenant est inférieur au seuil de procédure formalisée pour les marchés de fournitures et de services, tel que fixé par voie réglementaire (soit 215 000 € HT pour 2022-2023) ;
 - dont le montant initial hors avenant est inférieur à 1 million d'€ HT pour les marchés de travaux.
- De prendre, lorsque les crédits sont inscrits au budget, toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des avenants des marchés et des accords-cadres supérieurs aux seuils ci-dessus définis, s'ils n'entraînent pas une augmentation du contrat initial supérieure à 5 % ;
- VU** Le Code de la Commande Publique ;
- CONSIDERANT** Les besoins de la commune de Cavalaire-sur-Mer en matière d'élagage des arbres de la Ville de Cavalaire-sur-Mer ;
- CONSIDERANT** Qu'un avis d'appel public à la concurrence a été envoyé le 17/10/2023 sur le profil d'acheteur <https://marches-securises.fr> et au BOAMP : Avis n° 23-145636 paru le 17/10/2023 ;

- CONSIDERANT** que le registre des retraits fait état de 14 (quatorze) dossiers retirés par voie dématérialisée ;
- CONSIDERANT** que le registre des dépôts fait état de 4 (quatre) plis dématérialisés dont 0 (aucun) pli enregistré hors délais ;
- CONSIDERANT** Que l'admission des candidatures en date du 30/11/2023 a permis de constater que les candidats ont remis les documents requis par l'Administration permettant l'analyse de leur candidature et que ces derniers ont les capacités juridiques, professionnelles, techniques et financières requises pour l'exécution du présent marché ;
- CONSIDERANT** Que l'analyse des offres déclarées recevables et conformes a permis de constater que le soumissionnaire SERPE (Société d'Entretien et de Restauration du Patrimoine et de l'Environnement) présente une offre répondant aux besoins et aux exigences du dossier de consultation des entreprises et qu'au regard des critères de jugement des offres, soient :
- Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique : 45 %,
 - Prix des prestations : 55 %,
- l'offre du soumissionnaire SERPE (Société d'Entretien et de Restauration du Patrimoine et de l'Environnement) s'avère être économiquement la plus avantageuse ;

DECIDE

- ARTICLE 1** De conclure avec l'opérateur économique SERPE (Société d'Entretien et de Restauration du Patrimoine et de l'Environnement) le marché de prestations d'élagage, abattage, carottage, grignotage des arbres de la Ville de Cavalaire-sur-Mer – Lot 1 Elagage
- pour une durée de 12 mois à compter de la date de notification du marché au titulaire, pouvant faire l'objet de trois reconductions tacites de 12 mois chacune et
 - pour un montant maximum annuel de 20 000 € HT.
- ARTICLE 2** De dire que les crédits nécessaires pour la réalisation du présent marché sont inscrits au budget de la commune.
- ARTICLE 3** De dire que Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorière Municipale seront chargés chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal au cours de la séance suivant cette décision.

Cavalaire-sur-Mer, le 26/12/2023

LE MAIRE
Philippe LEONELLI



La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et de l'accomplissement des mesures de publicité (publication, affichage ou notification).

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr



Bienvenue
sur votre plateforme
BL échanges sécurisés



Bordereau d'acquiescement de transaction

Collectivité : Mairie de Cavalaire Sur Mer

Utilisateur : Télétransmission Actes Télétransmission Actes

Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	0106_2023_DE
Objet :	Attribution du marché n°2023 24 PA L1 prestations d'élagage, abattage, carottage, grignotage des arbres. Lot 1 Elagage.
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2023-12-26 00:00:00+01
Nature de l'acte :	Contrats, conventions et avenants
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	1.1 - Marchés publics
Identifiant unique :	083-218300366-20231226-0106_2023_DE-CC
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
Enveloppe métier Nom métier : 083-218300366-20231226-0106_2023_DE-CC-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
Annexe (Rapport justifiant le choix du marché, les modalités et la procédure de passation) Nom original : Decision29122023104742.pdf Nom métier : 11_JU-083-218300366-20231226-0106_2023_DE-CC-1-1_1.pdf	application/pdf	98.6 Ko
Annexe (Rapport justifiant le choix du marché, les modalités et la procédure de passation) Nom original : Décision 0106-2023-Annexe.pdf Nom métier : 11_JU-083-218300366-20231226-0106_2023_DE-CC-1-1_2.pdf	application/pdf	2.2 Mo

Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	29 décembre 2023 à 11h15min28s	Dépôt initial
En attente de transmission	29 décembre 2023 à 11h15min29s	Accepté par le TdT : validation OK

Transmis	29 décembre 2023 à 11h15min31s	Transmis au MI
Acquittement reçu	29 décembre 2023 à 11h15min42s	Reçu par le MI le 2023-12-29